

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

....

FINANCES

Décision modificative n° 1

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX, Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Marie-Aurore LACOTTE, Joseph PEIS, Marine LAPEYRE, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER et Joël VANNIEUWENHOVE.

Absents excusés ayant donné pouvoir Jérôme HEREIL pouvoir donné à Bernard CONTINSOUZAS, Cécile LOURADOUR pouvoir donné à Marie-Aurore LACOTTE, Jean-Baptiste BOSREDON pouvoir donné à Chantal BREUIL, Alain PASSEMIER pouvoir donné à Michel OLIVIER et Huguette WOZNY pouvoir donné à Joël VANNIEUWENHOVE.

Membres	19	Présents	14	Représentés	5
---------	----	----------	----	-------------	---

Monsieur Bernard CHARBONNEL a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 16 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**, d'approuver la décision modificative n° 1 au titre de virement de crédits en section d'investissement comme suit :

Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Compte	Opération	Somme	Compte	Opération	Somme
231	526 Voirie 2025	- 3 000 €	202	492 Elaboration d'un PLU	+ 3 000 €

Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bernard CONTINSOUZAS

Le secrétaire de séance,
Bernard CHARBONNEL







